



The following questions have been submitted against this bid solicitation:

Question #1:

This section states that the bidder may visit the places where the work will be done. Are we to understand that the assembly activities covered by the RFP, must be done on your premises or can the assembly activities can be performed from our facilities in Quebec City?

Answer #1:

Section 6 mentions a possible bidder visit to the work site on October 21, 2016. "Work site" means the location where NRCan performs its operations and where the sample units are available for inspection. The Contractor is expected to perform the work related to the contract at his/her own facility.

Les questions suivantes ont été soumises contre cette demande de soumissions :

Question #1 :

Dans cette section, il est indiqué que le soumissionnaire peut visiter les **lieux où seront réalisés les travaux**. Faut-il en comprendre que les activités d'assemblage visés par la demande de proposition, doivent nécessairement être réalisés dans vos locaux? Les activités d'assemblage peuvent être réalisées à partir de nos installations de la Ville de Québec?

Réponse #1 :

Section 6 mentionne « une visite les lieux où seront réalisés les travaux », par le soumissionnaire le 21 Octobre 2016. «< lieux de travail» désigne l'endroit où RNCAN effectue ses opérations et où les unités d'échantillonnage sont disponibles pour inspection. L'entrepreneur devrait effectuer le travail lié au contrat à son / sa propre installation.